CANDIDATS,

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
W. A. NOTT.
ALFRED ROUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HORATIO DAVIS.
J. Q. A. HOIT.
M. WILLARD.
SAMPSON BLOSSMAN.
ADELIN DREUX.
A. D. DORIOCOURT.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM P. BEDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
RIVIÈRE GARDÈRE.
J. B. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU.
PIERRE M. BERTIN.
MARTIN DURALDE.
ARMAND GUYOL.
RENÉ H. BRUNET.
THOMAS GILMORE.
ROSÉMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.
CHARLES S. LEE.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix dans la première municipalité.

M. l'Editeur.
Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. L'EDITEUR.
Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille,—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité et qu'il recevra le vote unanime de
TOUS SES AMIS.

AVIS est par le présent donné que Charles Dutillet, ci-devant shérif de la paroisse de Plaquemines, s'est [illegible] ... [illegible]

[illegible — several paragraphs of notice concerning Charles Dutillet, sheriff of Plaquemines, bonds of 1839–1843, names Charles Dragon, Maximilien Martin, Barthélemy Fontenelle, Stéphano Roig; signed by]

ISAAC JOHNSON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 12 fév—30

TABAC—À vendre 58 balles de qualité sup. [illegible] à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
No. 11, rue Royale.

CIGARES HAVANE.—Un grand assortiment à vendre [illegible]
J M CABALLERO,
32, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE.—Blanc, jaune et brun, à vendre par J M CABALLERO,
32 Vieille Levée

BLEU EN BLEU [illegible] à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
19 Commune

FARINE.—25 barils farine fine, et 75 de surfine [illegible]
HARROD, DARLING & Co,
49 Commune

MOLEAUX.—125 barils [illegible]
HARROD, DARLING & Co,
19 Commune

HUILES—40 barils, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
49 Commune

POMMES—[illegible] 100 sacs, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
49 Commune

RESINE [illegible]
ROBERT MURPHY,
62 Vieille Levée

[illegible] MERLE, BEYLLE & Co.
79, Tchoupitoulas

WHISKEY—50 barils whiskey [illegible] à vendre par
P. LONGIS, 116 rue Royale

CHEMISES FRANÇAISES.

MME HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les habitants de la Nouvelle-Orléans [illegible] ... Mme Henry prévient le [illegible]

CHAUVIN ET LEVOIS
68, RUE DE CHARTRES,
OFFRENT [illegible] en débarquement des navires [illegible] ... [illegible]

Nouveautés de Printems.

Grand assortiment de Jaconats Français, Batistes, Toiles, Organdies, Mousselines brodées et rayées, Barèges rayés, Barèges et Balzorines, venant d'être débarqués, à des prix très modérés.
[illegible] M. SIMPSON, 23 rue de Chartres [illegible]

[illegible]

A VENDRE par les soussignés [illegible]
[illegible]
50 barriques riz de la Caroline.
[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

LEONARD STURTEVANT & Co.—MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, ET EXPEDITEURS.
Vendent en gros: de l'huile de baleine, de sperme et de lard, Chandelles, Thés, Blanc de baleine, Peinture noire & c.—No. 12, rue de la Vieille Levée. 20 avril

DIVERS.—3000 galons huile de blanc de baleine d'hiver épurée; 3000 do huile de baleine; do 3000 do épurée; 70 barils huile des Tanneurs; 600 canons blancs de New Bedford et Boston; 300 caisses chandelles de composition; 100 do de l'Etoile; 300 caisses savon extra No. 1; 50 boîtes thé, Pouchong; 1000 barillets clous assortis; 800 barillets blanc de plomb No. 1, et extra et pur; 30 do peinture noire anglaise, à vendre par
LEONARD STURTEVANT & Co,
19 mars 12, Vieille Levée.

FARINE—1000 barils à bord d'un chaland, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
21 avril 79, Tchoupitoulas

BOUTEILLES VIDES—[illegible]

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nelle. Orleans, 23 avril 1846.
Ordre No. 20.

D'APRES la requête de la Compagnie des Voltigeurs d'Orléans, le comité d'administration de la Legion de la Louisiane composé des Chefs de Corps, des Capitaines ou Commandants de compagnies et de l'Etat major de Brigade, se réunira en séance extraordinaire, Mercredi prochain, 29 du courant, à 7 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville.
Par ordre du Brigadier Général D. AUGUSTIN, commandant la Legion de la Louisiane.
25 av PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp

LEGION DE LA LOUISIANE.
REGIMENT D'INFANTERIE.
ORDRE No. 5.—Nouvelle Orleans, 27 avril 1846
Revue d'inspection.

CONFORMEMENT à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Legion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin.
Grande tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj major.

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orleans, le 9 avril 1846.
Ordre No 19.

CONFORMEMENT à la loi, la Legion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 1/2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
Nlle. Orleans, ce 20 avril 1846.
Tir au Boulet.

Le Bataillon prendra les armes le samedi, 2 mai prochain, à 3 1/2 heures précises de l'après-midi, pour aller établir son Bivouac à Gentilly, sur l'habitation de Mr. Hopkins, et le Tir commencera le lendemain à 6 heures du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal. Les deux batteries sortiront attelées. Les pièces de six de deux chevaux, et les pièces de douze de quatre chevaux.
Par ordre du Major. P. SAUTON,—Adj. Major.
N. B.—Messieurs les Chasseurs sont respectueusement priés de s'abstenir, pour ce jour, d'aller chasser sur la dite habitation, et surtout dans la direction du Tir.
Messieurs les membres honoraires du corps voudront bien nous honorer de leur présence dans la matinée du 3.
21 avril F. S.—Adj. Major.

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morne au Diable, 20. la 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Mme Bron avec deux nouvelles, Madelle. Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier.
LOUIS XIV ET SON SIECLE—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.
Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boîte.
LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c. édition illustrée par MM. Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission avant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 82

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe. M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs, shop masters, et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus des garde-malades.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où se trouvent logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, tonneliers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

AVIS.—M. CABOS, pour la facilité du public, vient d'ouvrir un second bureau, rue Tchoupitoulas, en face le marché Ste Marie.
Par la correspondance de ses deux bureaux, M. Cabos sera toujours à même d'offrir des avantages aux personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il prête aussi de l'argent sur dépôt.
On demande dans l'un ou l'autre de ses bureaux un homme qui sache parfaitement faire les crèmes à la glace. On lui donnera un bon prix.
On voudrait aussi un bon commis de pharmacie. Deux petits garçons Allemands demandent à se placer.
Un commis bien recommandé, parlant anglais et français, trouverait à s'employer dans une grocerie.
1er avril

A VENDRE AU PRIX COUTANT.
CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE grand magasin d'habillement No. 123, Vieille Levée, entre Main et St. Philippe, sera positivement transporté le premier mai prochain. Le fonds de marchandises contenues dans le dit magasin sera positivement vendu avant le dit changement.
Levites et habits mérinos de [illegible] $8 à 14.
[illegible]
Gilets noirs et blancs en couleur de $1 à 5
Chemises de toute genre, à très bas prix.
20 av JNO BELLOW Jr.

LE soussigné reçoit par les navires Rubicon et Claiborne, les articles suivans:
Ombrelles mouches noires et blanches,
Echarpes barège dites Marquise, noires et blanches,
Dito avec barres soie couleurs; broches soie pour dames,
Gants filet noirs avec bouillon; dito dito Egyptiens avec frange,
Gants soie noirs pour hommes et femmes; dito dito couleurs pour dames,
Damas coton imprimé pour rideaux; Mérinos noir uni la Patorie, Lopon & Co.
Mérinos noir façonné pour pantalons; Jaconats haute nouveauté,
Balzorine dernier genre; mousseline, guipure brochée à jours pour robes,
Mousseline brodée au brochet, dito damassée et à carreaux,
Mouchoirs batiste français de toutes les grandeurs,
Mouchoirs cholet pur fil; un bel assortiment d'éventails, Parfumeries diverses.
20 avril D. B. MACARTY,
238, Bourbon

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
4000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile de la marque B Guilloux
200 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice (grands bouteilles)
600 paniers vin de Champagne; 30 caisses do de Muscat
300 caisses liqueurs assorties, 50 do câpres;
50 do maraschino do curaçao;
15 do savon de Marseille, 80 barils et quarts vin de Sicile,
50 barils et quarts vin de Malaga; 2 pipes vin de Catalogne;
100 caisses vin rouge des marques St Julien et la Mission, 300 paniers anisette;
100 paniers et 1/2 paniers Guignolet; 100 do bouteilles vides,
25 caisses cerises au jus, do macaroni;
300,000 bouchons. AUG. MOLIER,
20 av rue St Louis, No. 90.

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique La Andalusa.—[illegible] caisses en débarquement du P. Soulé, en barils et assortis comme suit:
2 paubans [illegible], 2 dito limons;
1 dito icaques, 1 dito cedrats;
1 dito mangos; 1 do oranges;
1 dito gelée gouyaves; 1 do gelée cotosols.
A vendre par
17 avril J. F. FERRIER & Co., Vieille Levée

GELÉE et Pâte de Gouyave—10 barils [illegible] douzaines demi boîtes, importés par le P. S[illegible] ... vendre par J. F. BER[illegible]

FARINE—550 barils farine superfine, [illegible] du steamer Convoy, à vendre par
MERLE, BEYL[LE & Co.]
17 av 79, Tch[oupitoulas]

SAUCISSONS DE LYON—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par
17 av NUMA LACOSTE, 103 [Royale]

DAME JEANNES—500 de 5 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par
17 av NUMA LACOSTE, 103, Royale

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New-York, 20 do genièvre du pays, à vendre par
4 av SMITH BRYAN, 20 Douane

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN,
20 Douane

EAU DE VIE DE NEW YORK—5 demi pipes 4me preuve supérieure, à vendre par
SMITH BRYAN, 20 Douane

HUILE pour tanneurs—46 barils huile pour tanneurs, 5 do huile de baleine, à vendre par
SMITH BRYAN, 20 Douane

WHISKEY—12 barils vieux Bourbon, 9 do do, 12 dito Monongahela de Vance, à vendre par
SMITH BRYAN, 20 Douane

TABAC de Cube et de la Vuelta, capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20, St Louis.

CAFE de la Havane—200 sacs café à vendre par
10 av LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St Louis.

HUILE—500 potiches huile de Malaga ayant droit au drawback, à vendre par
10 av LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St Louis.

PICADURA—22 barils, à vendre par
LAPEYRE, HARISPE & Co.
15 avril 20 St. Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de Regalias Imperiales, Regalias, Panetelas, Millar, &c. à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20, St. Louis

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile en boites et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99 rue de la Douane

POUR le marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, en douane avec le bénéfice de drawback.
Services de table à dessert, dorés au galvanisme par le procédé Ruolz & Elkington; Cuillères à café, dorées et argentées, à vendre par
9 av LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie américaine, 1re et 4me preuves; 10 barils alcohol 1re et 4me preuves; 25 barils genièvre; 10 barils rum de la Nlle. Angleterre. En débarquement du navire Franconia, et à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
9 av 30 Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—100 caisses marque French & Coffen, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
9 av 30, Vieille Levée

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 22 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 80 dito en flacons; 50 dito kirsh; 50 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils; 55 dito cerises à l'eau de vie.
14 av REYNAUD, CUCULLU & Co.

TABAC à Chiquer—53 caisses de bonne qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
12 av 23, Tchoupitoulas

FARINE—300 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J E WOODRUFF,
20 av 60 Camp

GRAISSE—100 barils première qualité, à vendre par
20 av J E WOODRUFF, 60 Camp

BOEUF—300 barils Mess, Prime et Prime B, à l'inspection et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par J E WOODRUFF,
20 av 60 Camp

PORC—300 barils Mess, Mess M O et Prime [illegible] à vendre par [illegible]

VIN, EAU-DE-VIE, &c.

LES soussignés offrent à vendre à bas prix pour clore diverses consignations, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre:
250 barriques Vin rouge Montferrand, St. Estèphe, St. Emilion, Pauillac, St Julien, Chateau Margaux et Larose;
900 caisses Vin rouge, do do do;
200 do Vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Massiac et de Loisson, et du Comte de Mordant, en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Yersin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet surfin d'Angers;
500 boîtes Ceps à l'huile;
60 caisses Curaçao et Marasquino, surfins;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie 4e preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do Ière et 4me preuve, Pinet, Castillon & Cie;
5 quarts Eau de vie Ire preuve, Maglory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av JORDY & BRAZIER, 10 Conti

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT,
149 rue de Chartres
On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 23 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraîches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
30 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
10 av P. CUSACHS,
Encoignure Condé et St. Philippe

DROGUES ET MEDICAMENS.
EN débarquement du navire Francis Depau du Havre, à vendre par le soussigné:
Sirop anti-phlogistique de Briant,
Elixir anti-glaireux de Guillié,
Pilules de santé du Dr. Franck,
Extrait d'aconit, pommade anti-bois,
Tannin pur, hydriodate de potasse,
Pâte de jujubes, camphotière de Raspail, en os poli,
Camphotière do en coco,
Do do en ivoire,
Peaux de chien de mer, racine de chicorée,
Racine de saponaire, graine d'Avignon,
Fleurs de mauve, do de guimauve,
Do de tilleul, capsules étain, grandeurs assorties,
Ether sulfurique concentré,
Alcali volatile do; orseille de Lyon.
23 avril P. CUSACHS,
Encoignure St. Philippe et Condé

A VENDRE en débarquement de la goëlette Milliaudon,
150 barils olives d'Espagne;
80 do raisins Muscat, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
100 barriques vin de Marseille.
200 caisses olives.
200 do câpres et cornichons, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre à bas prix:
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe
50 do do comte de Merson.
50 do do l'Ancre.
50 do do demi bouteilles, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagniol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
23 av LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.
LES soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coûtant, d'importation.
Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de:
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs; 2 do do do gris;
2 do do supérieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do do l'Italie assortis.
La personne qui achèterait tout l'assortiment, ferait une très bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.
EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par les soussignés:
2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches.
Voilettes en dentelles, gants en filets blancs et noirs, éventails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre:
50 boîtes Champignons au naturel,
100 demi boîtes do do;
50 boîtes Ceps à l'huile, 100 demi do do;
127 boîtes, demi et quarts dito Pâtes truffes;
150 do et demi dito Truffes du Périgord;
950 boîtes, demi et quarts de boîtes Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

FRUITS A L'EAU DE VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau de vie assortis, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
13 av 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par
LOREILHE & Co,
23 avril Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

TRUFFES du Périgord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par
LOREILHE & Co.
23av encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barillets, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—3000 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de J Peneau, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co
23 av encoignure Royale et Douane

CACAO—18 sacs de Para, à vendre par
23 av B. VALLS, 26, Commune

AMANDES écossées amères et douces, à vendre par
23 av B. VALLS, 26, Commune.

VIN de Jerez, en barils de 8 gallons, à vendre par
23 av B. VALLS, 26, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et terre, à vendre par B. VALLS,
23 av 26, Commune

CIGARES de la Havane—25,000 Regalias, la Cabana qualités assorties, à vendre par
23 av B. VALLS, 26 Commune

GRAINES pour oiseaux—A vendre par
23av B VALLS, 26 Commune.

TABAC de la Vuelta pour capes et tripes, à vendre par
23av B. VALLS, 26, Commune.

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par
13av B. VALLS, 26 Commune

GUAVA, pâte et gelée, à vendre par
23 av B. VALLS, 26, Commune.

MARCHANDISES sèches—Le soussigné offre à vendre à bas prix, pour clore des consignations, les marchandises suivantes:
Toile à chemises 7/8 et 4/4, idem à draps 10 et 12/4,
Lustades bleues et fantaisie, coutil fantaisie,
Mouchoirs batiste, bords unis et imprimés,
Fil patente, gris, bleu et noir,
Osnaburgs et essuie-mains, Huckaback,
Linon écru à moustiquaire.
Caleçons en coton, chemises en coton blanc, chaussettes, chemises en soie, qualité supérieure, mousseline suisse et book, linon Bishop, et book, de l'Inde, ginga Victoria et à raies, jaconas; soft mull et swiss stripes, gingham écossais, dessins de mode. SMITH BRYAN,
16 av 20, Douane

Marchandises Françaises, en gros.
LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivans reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Claiborne et Hindoo, du Havre:
Coutils français pour pantalons, pur fil,
Gingal fil, bleu et blanc,
Mérinos noir pour habits,
Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins,
Barèges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert,
[illegible] mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour [illegible]
[illegible] eau de Cologne Monpelas et autres qualités, [illegible] et dentelles imitation, entredeux dito, [illegible] voilettes, fleurs artificielles pour printems, [illegible] chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 13, [illegible] unis; à ourlet, à rivière, imprimés [illegible] écharpes et pour robes, [illegible]
L. H. RICHARD,
[illegible] Chartres et Douane, au premier [illegible] une maison d'achat à Paris [illegible] France à des conditions [illegible]
[illegible] ouvrier sera chargé [illegible] ses affaires.
L. H. RICHARD.

[illegible — NOUVELLES... ENT, ... de la rue Conti, ... reçevoir par ... qu'elle vient de recevoir ... une addition à son bel assortiment ... Robes ... blanches et en couleur, Dito ... brodées et brochées; Dito ... Cardo die,]
Aussi, en magasin un grand assortiment de Chapeaux de dames, Mantelets, Châles, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Soieries et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pèlerines brodés, Ouvrages Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet, Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.
Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 déc—

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

BOUILLET, Dictionnaire d'Histoire et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle édition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Divers, deuxième volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol; Langlois, Dictionnaire de Géographie, 5 vol. in 4o; Jérôme Paturot, 1 vol; Cours complet d'agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vols. in 8o.; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsoreau, Chevalier de Maison Rouge, Sylvandire—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No. 2, 3ème année; l'Illustration, journal universel; l'Echo des Feuilletons No 4, 6me année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 5me volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi: un grand assortiment d'ouvrages nouveaux. 22 avril

AVIS AUX CONFISEURS.
LE soussigné prévient MM. les confiseurs, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de Cosaques fins et communs.
22 avril V. HEBERT, 149, Chartres

LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez
V. HEBERT, 149, Chartres.
N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.
En vente aussi:—LE COMTE DE MONTE-CHRISTO, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé.
22 avril

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez
VICTOR HEBERT,
22 avril 149, Chartres

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
334 barriques vin rouge de diverses qualités.
[illegible] barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
75 caisses absinthe suisse de Pontarlier & Rossignon.
300 paniers anisette superfine de Champion.
13 avril G M LUGAR, 32 Bienville

A VENDRE en débarquement [illegible] ... [illegible]

AMUSEMENS.
THEATRE D'ORLEANS.
Mardi, 28 avril 1846.
[REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE.]
Bénéfice de M. FIOT, Régisseur de la scène.
Première représentation de:
RICHARD CŒUR DE LION,
Opéra en 3 actes, de Grétry.
1ère. représentation de
LE DIABLE A QUATRE,
ET LA FÉE,
Pièce féerie à spectacle, en 3 actes, imitée de Sedaine,
AVEC CHANGEMENS, TRANSFORMATIONS, &c.
POUR CETTE FOIS SEULEMENT
LA POLKA,
Arrangée par M. Clissey, et dansée par
MLLE ST. CLOUD, SON ELEVE.
On commencera à sept heures.

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES.
FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, TELLES QUE:
Calicots d'un genre tout-à-fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guinghams,
Robes balzorines, barèges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en livres.
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, essuie-mains, torchons, diapré de Russie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, denimes, étoffe Hickory à raies, gambrones, coutil fil et étoffes à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.
Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles.
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie; mouchoirs de poche en coton et soie, cravates soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginie, plaids bleus, idem rayés, ginga à tablier, coutil à matelas, ginga fil, ginga à habit, guingham à carreaux, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, linseys, draps casimir, habillements d'été &c &c.
P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
13 avril FETTER & BOYD.

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames; corsets français,
Jupons en crinoline; cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs; fil à cordonnier gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins.
Papier rayé, peignes, agrafes noires et blanches, galons, coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cuirs à rasoirs, houppes à poudrer, cordonnet en soie, en poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, des à coudre, &c. &c.
7 avril O. TALAMON,
44, rue de Chartres

DAVID & CHAPUS
23, RUE CHARTRES,

REÇOIVENT par les navires Florence, Franconia, St. las Holmes et Huguenot de New York, les marchandises et après qu'ils vendront à des prix au dessous du cours, pour du comptant, savoir:
Indiennes des patrons les plus nouveaux et de toutes les largeurs, coton blanc 3/4 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4 de toutes les qualités, jaconas anglais nouveaux dessins et organdis balzorine et barège, Taglioni et Muzulman, mousseline sultane unie, à raies et à carreaux, desinde, batiste d'Ecosse; mousseline imprimée à raies et à carreaux, gants et mitaines filet tordu, bobinet noir et blanc mouchetés et à fleurs, Russie, osnaburg, nappes et serviettes en fil uni et damassé, dentelle en filet en coton, do imitation valencienne, rubans pour modistes, blanc et en couleurs, satins unis No. 1 1/2 à 12, chapeaux de paille pour dames, des formes les plus nouvelles depuis $1 à 2 50, nanzou et percale blanche, toile de Paris, do d'Irlande en pièce et 1/2 pièce, cravates batiste pour hommes (haute nouveauté) mouchoirs batiste de tous les genres et qualités, unis et à ourlets, à rivières et garnis, écharpes de barège, ombrelles superbes depuis $2 jusqu'à $7 la pièce, fil Marshall, blanc et noir, soie à coudre 1re qualité, bretelles, foulards, fil blanc par 200 yards, percalines pour tailleurs, cotonnade fantaisie, log cabin, boutons, agrafes, coutil pur fil pour pantalons, aiguilles de Warin, et un grand assortiment de bas, chaussons, &c. 13 avril

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—[Paulding-Row.]
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No 29, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florence, Sartelle Franconia et Silas Holmes, et offrent à DES PRIX EXTREMEMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises d'été, ci après détaillé:
HABITS.—Noirs, en mérinos français, allemand et anglais, habits et levites paletots, saxe, levites écourtées, sur toute de tous genres, levites et habits en cachemirette noir, gris et couleur fantaisie, idem en alpaca, croatings et tweeds d'été, idem en, à carreaux et à raies, en coutil fil, idem en l'Union drill, en toile unie, ginga à habit, tissu, lasting de fantaisie, coutil coton, jeans de [illegible]
PANTALONS.—En mérinos de tout genre, [illegible] bombazin, lasting, drilling fil, de fantaisie, en [illegible] et à carreaux, en casimir d'été, en cotonnade [illegible] unie.
GILETS.—En satin noir et bombazin, satin et soie à dessins, piqués de Marseille fantaisie et unis, en cachemirette d'été, en valenciennes et poils de chèvre.
CHEMISES.—En toile, en coton avec devant de toile en toile rayée, calicots, en coton uni, blanc et écrue, en tricot gris et blanc, en laine d'agneau et mérinos, en coton tricotte, écru et blanc.
CALEÇONS.—Blancs et écru, coton tricotte, coton uni, toile blanche et écrue.
CRAVATES.—En soie noir d'Italie, en gingham en soie unie et tissue. Bretelles en gomme élastique et une Chaussettes blanches et écrues.
Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Les quelques objets d'hiver qui leur restent sont offerts en vente à très bas prix et presqu'au coût.
10 av GARTHWAITE, PAYAN & Co

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 122.

LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Léonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur sieur CORDEVIOLLE, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des Nouveautés les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:
POUR HABITS.
Drap reduit noir, bronze, bleu, cap de Maure et autres couleurs de mode;
Cachemirette Extra de toutes couleurs
Mérinos de toutes les nuances;
POUR PANTALONS.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode;
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode,
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.
POUR GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin; Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemires de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis;
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrais Indes, dessins nouveaux;
Caleçons de toile à coulisse;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.
LES soussignés informent leurs amis et pratiques, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Pélicians, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets;
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique.
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans les dernier genre de Paris.
25 mars L.A. & W. BARBARIN.

CHAPELLERIE PARISIENNE,
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Brahma, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Redowa.
Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que castor et feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.
Aussi, de Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront très bas prix. 3 fev

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 22 du courant, un nègre nommé HENRY ou MOSES CURTIS, se disant appartenir à M. Jurdan Bailey, demeurant dans le comté Holms, Etat du Mississipi; il est âgé de 24 à 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais.
Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
Nlle Orléans, 26 avril 1845. M. HERNANDEZ, Jr
27 av—10 2d. Lieut. et Geolier.

DETENUE à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 18 du courant, une négresse nommée EMILIE, se disant appartenir à M. William Strass, demeurant dans la 1re Municipalité; elle est âgée de 30 à 35 ans, taille de cinq pieds 4 1/2 pouces, parlant l'allemand et l'anglais.
Le propriétaire est requis de réclamer la dite esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1846.
M. HERNANDEZ, Jr.,
Mav—10 2nd lieutenant et geôlier.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE,
SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Domingon et de M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbe. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la première municipalité. S'adresser à
BOGART & FOLEY,
No. 68, rue Gravier, ou à
13 avril—30 GUSTAVUS CALHOUN, aux Natchez.

AVIS AUX EMIGRANS EUROPEENS ET AUTRES, TERRES A VENDRE.
Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignemens, au soussigné. GIFFARD,
Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la glacière appartenant à M. Courvoisier, contre fleur. 31oct—6m

AUX DAMES!
Modes nouvelles de printemps, marchandises fraîches et du dernier goût, d'importations, directe, à vendre en gros et en détail, au No. 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, chées, ginghams, mousseline de deuil, voiles de dentelle, gants de soie, nouveau genre; rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeau de paille d'Italie, de riz, [illegible], échappes, cols, chemisettes, barège, organdis, [illegible] broderies, &c. &c.
16 mars—2 m STILLMAN & Co,
61, Chartres

OMBRELLES.
300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et [illegible] marquises pour [illegible] [illegible] Chine, do [illegible] [illegible] [illegible]
STILLMAN & Co, 61, Chartres
[illegible]

[illegible] SMITH BRYAN, [illegible]

[illegible] à vendre pour [illegible] ... du Havre.

MARCHANDISES.

Aux dames Créoles et Françaises de la Nlle-Orléans.
M. KERNAN,
No. 28, rue de Chartres,

ENCOIGNURE de la rue de la Douane, annonce aux dames de cette ville, et étrangères, qu'il vient de recevoir un assortiment pour le printemps et l'été, de marchandises de fantaisie, provenant des dernières modes de Paris, dans le goût le plus riche et le plus élégant. Cet assortiment se compose comme suit:
Soieries riches pour printems, nouveau genre.
do noire, rayée, ondée et Pekin, très forte.
do italienne et poult de soie, de toutes largeurs
Armures 4/4, unies et rapées, très riches.
Foulards de soie, noir et couleur.
Barèges de couleur, extra riches et ombrées.
Balzorines do tout laine et soie
Robes de soie, à carreaux et ombrée, nouvel article.
Mousselines Laine, ombrées et lignées.
do barège et balzorine en coton.
do unies, points et brodée.
Robes-batiste en dentelles fil, très riches.
do de mousseline brodée, très riches, à volants.
do de mousseline brodée, pour mariage.
Echarpes et berthes en dentelle.
do et mantilles de mousseline brodée.
do de barège, [illegible] nouveauté.
Dentelles brodées, [illegible]
Cols et collerettes de [illegible]
Pèlerines et canezous [illegible] en dentelles.
Chemisettes et manchettes [illegible]
Gants de Paris, chevreau, filoselle, [illegible] et mitaines.
Eventails très riches, nouveaux [illegible]
Corsets et parasols français, [illegible]
Jupes en crinoline, coups toute nouvelle.
Mouchoirs de batiste, brodés, à rivières et à ourlets.
Bas de soie anglais, à jour, broderie très riches.
Bas de soie noirs et blancs, unis.
do do do pour demoiselles,
24 fév—3m 20 rue de Chartres

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
C. YALE Jr.
No. 13, RUE DE CHARTRES,
Nouvelle-Orléans.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages un grand et complet assortiment de marchandises de PRINTEMPS, auxquelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.
Son assortiment consiste en partie des articles suivants:
Jaconat et organdis français.
Barège nouveau genre, Balzorines et Gingas.
Robes brodées pour bal, en Tarlatane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de suisse noir, et noir bleu, soie d'Italie
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.
RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET SATIN, un assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur.
Barège vert, et voiles de différents genres.
BOMBAZINE ET ALPACCA.
Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES, &c &c. aussi un complet assortiment d'articles pour MODISTES, CHAPEAUX ET PAILLE DE TOUT GENRE.
Fleurs artificielles, FRANÇAISES ET AMERICAINES.
Tient aussi constamment en vente, GANTS ET MITAINES de toute espèce, et qualité.
Bas de laine, filoselle, coton et soie.
Jupons blanc, rayé et façonné,
SCHALES ET CRAVATTES fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.
C. Y. Jr. recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux ENCANS DE NEW YORK.
8 fev.

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW-YORK.
No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New York, No. 126, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPEENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:
Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Repe de laine,
Alpaca noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine,
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne,
Gaze de Russe, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soieries pekin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée,
Foult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito
Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres
Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls de soie noirs, idem laine dimassée,
At Sell. Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, filet, de Berlin, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
Aussi Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, grimpes et cordonnets à la Polka, Velours et velvettes, ombrelles de nouveau genre, barège vert, un grand assortiment d'entredeux en soie, cardinal polka, Mechlin, Valenciennes et Lisle; dentelles en soie et jaconat.
Constamment en mains un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples, de crêpe et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 26 oct

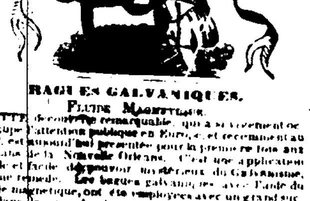

BAGUES GALVANIQUES,
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est annoncée par les présentes pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, sur débilité nerveuse* ... Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lesquelles proviennent d'un dérangement de l'organisme digestif, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, et par dessus tout ornées et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut aussi obtenir le pouvoir galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.
Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie. Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.
E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.
Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont la maison agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—3m

Dr E. COMMUNY
CHIRURGIEN
DENTISTE

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il recevra que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 dé

DR. BLANCHARD.
Ex Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle Orléans.
POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.
Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.
RECEMMENT INVENTE POUR GUERIR LES DENTS.
Or garanti sans aucun aliage, plus malléables, et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.
Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.
Litho Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.
Elixir pour renfermir les gencives et consolider les dents vacillantes.
Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.
Opiat quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.
A son cabinet, rue Royale 108, entre St. Louis et Conti tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés. 29 mars

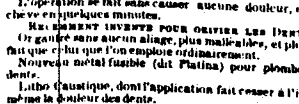

REÇU par le navire de Ricky, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de première qualité; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levee, près de l'Hôtel des Monnaies,
No 46.

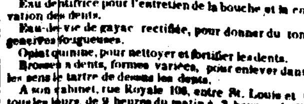

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné reçoit par les arrivages [illegible] SANGSUES HONGROISES & [illegible] vend seulement à ses prix ordinaires, à [illegible] Chartres No. 197, et rue St. Charles, No. [illegible]
1 av [illegible]

SANGSUES
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Robert Hamaker vs. Ann Counsaher.
COUR DE DISTRICT.—No. 24,717—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi 30 avril 1846, à midi
L'esclave Phœbé, négresse âgée d'environ 19 ans.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
29 mars Shérif de la paroisse d'Orleans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No. 7,585.—W. F. Vandenburgh vs. les héritiers de J. B. Field & al.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi 30 avril 1846, à midi, la propriété ci après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
UN certain LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste. Marie, aujourd'hui la seconde Municipalité de la Nouvelle Orleans, rue des Magasins entre les rues Julie et St. Joseph, mesurant, (au pied français) trente pieds de face à ladite rue des Magasins, sur une profondeur de cent soixante pieds; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et en dépendant; ledit lot est borné du côté de la rue Julie, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Mary Manumission et Aimée Michong, d. e. l. et du côté de la rue St. Joseph par la propriété aujourd'hui ou ci devant appartenant à MM. Samuel Hermann & fils.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
29 mars—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orleans

François Dubois vs. C. F. de Armas et al.
COUR DE DISTRICT.—No. 24,597.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, le mercredi, 29 avril 1846, à midi:
Le tiers indivis d'un certain terrain, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Municipalité No. Un de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Dauphine, Canal et Bourbon, et formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant, au pied américain, cinquante deux pieds trois pouces et demi de face à la rue St. Louis, sur cinquante-un pieds neuf pouces et six huitièmes de profondeur et face à la rue Dauphine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, le tiers indivis de la dite propriété sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
10 avril—3 en 1/4 shérif de la Paroisse d'Orleans

Josephine Berquier, épouse de Pierre Berquier alias Monrose Berquier, h. c. l., vs. Pierre Berquier alias Monrose Berquier, h. c. l., son mari.
COUR DE PAROISSE—No. 16,801—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux, rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Ursulines, mardi, 28 avril 1846, à 10 heures A. M.:
Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
15 av—3en15 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Charles W. Hopkins, subrogé, etc. vs. James Hopkins, dans l'affaire de la Banque du Gaz vs. ledit défendeur.
COUR DE DISTRICT—No. 23,902—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi [illegible] 1846, à midi
Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 17, 18 et 19 de l'îlet No. 25, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 janvier 1830, et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire, les dits lots mesurant chaque, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue St. Anne, sur 94 pieds 10 pouces deux dixièmes de profondeur; le lot No. 17, formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Derbigny.
Aussi—L'esclave GEORGE, mulâtre âgé d'environ 17 ans.
Saisis dans l'affaire ci dessus
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
13 avril— Shérif de la paroisse d'Orleans

N A. Vienne vs. Clara Trouard, épouse de A. Lumonais, Alfred Trouard, Estelle Trouard veuve Scott, Clara Trouard, Mathilde Trouard et Stephanie Trouard.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, et du consentement des parties, j'exposerai en vente publique, le 9 mai 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins
Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Nayades, Erato, Thalie et Prytanée, mesurant 60 pieds de face à la rue Nayades, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, étant le lot No 9 sur un plan annexé à un acte daté le 11 septembre 1825 devant H. K. Gordon, alors notaire en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
28 avril C. CLAIBORNE, Marshal

A. Noel vs. J. Devoti.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable H. Pedesclaux, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 8 mai 1846, à 10 heures A. M. sur les lieux, No. 93, rue St. Charles,
Un lot de glaces, meubles, etc.
Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
27 avril C. CLAIBORNE Marshall

Pierre Guchet vs. Charles Etienne.
Jean Lanbareuse vs. le même.
EN vertu de deux writs de fi. fa. à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 1er mai 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles.
Saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
24 avril C. CLAIBORNE, Marshal

Joseph Fénelon, chargé de la liquidation de la société Fénelon et Perret vs. Paul Commagère.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 mai 1846, à midi, à mon magasin de dépôt Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Une pendule et une paire de candélabres saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
21 av C. CLAIBORNE, marshal

A VIS JUDICIAIRES.

Succession de F. B. Prugnot.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Louis David Cousin, curateur de la succession de François Bernard Prugnot ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 avril Register des Testaments

Netleton & Lee vs Lavaudais ou des personnes inconnues—No. 299
ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Second District—Lafourche Intérieure.—A tous ceux que cela peut concerner, salut.—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 16e jour d'avril 1846, j'ai, le 16 avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Lavaudais ou personnes inconnues, n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche environ [illegible] en bas de la ville de Thibodaux, ayant cinquante huit arpents de front sur le dit bayou; borné en haut par les terres appartenant à Nicolas Girod et en bas par les terres appartenant à Louis Hareng.
Vous êtes par les présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif à la Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trente cent trente et une piastres et douze cents ($331 12c.) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations à la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre, ont été adjugées au plus plaidant Nettleton & Lee, au prix le plus bas, environ le seizième jour de février 1846, par l'inspecteur général de chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat intitulé: acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux, le 18 avril 1846. M. BOURG,
23 avril—8 Shérif.

Pierre Lee vs. Samuel Wright Oakey ou personnes inconnues—No. 1000.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du second District—Lafourche intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, salut.
Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du second district judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de La Fourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 1er jour d'avril 1846, j'ai, le 15 d'avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche à environ trente milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant quarante arpens de face sur ledit bayou, borné en haut par les terres appartenant à [illegible] et en bas par celle de William Field Senior. Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du second district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de soixante et douze piastres et soixante et quinze cents ($72 75c.) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de ladite terre ont été adjugées au dit plaintif Pierre Lee, au prix le plus bas, vers le seizième jour de février 1846 par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux le 18 avril 1846.
23 avril—8 M. BOURG, shérif

Paul Price vs. (No. 1,001) Samuel Wright Oakey ou des personnes inconnues.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District, Lafourche Intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le premier jour d'avril 1846, j'ai, le 16 d'avril 1846, saisi un certain morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ dix huit milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant vingt huit arpents de front sur le dit Bayou, borné en haut par les terres appartenant à Edmund Stauffer et en bas par celle d'Augustin Pugh.
Vous êtes par les présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif à la Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trois cents piastres ($300) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre ont été adjugées au dit plaintif Paul Price, au prix le plus bas, environ le vingt troisième jour d'octobre 1845, par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux, le 18 avril 1846.
23 avril—8 M BOURG, Shérif

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession d'Evariste Terasson.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joséphine Charles et Marie Joséphe Beauvais administratrices de la succession de feu Evariste Terasson, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
24 avril—3en10 Député Régistre des Testamens.

Succession de Louis Huard.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par M. A. Huard et J. E. Jolly, exécuteurs testamentaires de feu Louis Huard, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
24 avril—3en10 Député Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Edmond Randolph a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu James P. [illegible], décédé [illegible]: Avis est par le présent donné à tous [illegible] peut concerner, d'avoir à déduire [illegible] pour lesquelles la dite pétition [illegible]
[illegible] de la Cour. P. M. BERTIN,
[illegible] Député Régistre des Testamens.

VENTES A L'ENCAN.

Nègres de Champs, Créoles!!
PAR BEARD, CALHOUN & Co., Encanteurs

IL sera vendu à l'encan, mercredi 29 avril, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci-après, pour clore une société:
Le nègre AMOS, âgé de trente-cinq ans, bon nègre de champs et ayant été commandeur sur une habitation.
CAROLINE, femme d'Amos, âgée de vingt cinq ans, bonne négresse de champs, aussi blanchisseuse, repasseuse et domestique.
JOHN GREEN âgé de trente trois ans, fort nègre de champs et entendu dans un moulin à scie.
MARY ANN, âgée de vingt quatre ans, femme de Green, négresse de champ, et sa famille, consistant en quatre enfans très vaillants.
BELLA, orpheline, âgée de quatorze ans, domestique.
Les esclaves ci dessus sont vendus exempts de défaut, pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions, qui seront libérales, à la vente.
Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 avril

Nègre Calfat à vendre.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.
MERCREDI 29 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu à l'encan,
Le nègre ELI, âgé d'environ 24 ans, calfat de navire, pleinement garanti et vendu pour aucun défaut.
Conditions, comptant. L'acte de vente pardevant J. B. Marks, aux frais de l'acquéreur. 29 avril

PAR BEARD, CALHOUN & Co.—ENCANTEURS.
Excellent Barbier à vendre.
IL sera vendu à l'encan, mercredi 29 courant, à midi à l'Arcade de Banks:
Le mulâtre Isham, âgé de 26 ans, excellent barbier, excellent valet de chambre, vendu pour aucun défaut et pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant G. R. Stringer, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 28 av

Gardienne d'enfans et Domestique de maison, Créole.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.—Encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, mercredi 29 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
Betsy, âgée de 15 ans, bonne gardienne d'enfans, domestique de maison, et un peu blanchisseuse et repasseuse, parlant français et anglais, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant J. B. Marks, not. public, aux frais de l'acquéreur. 25 av

B. R. Sneider et als. vs. B. Doulin, pour une cession de biens forcée.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.
SAMEDI, le trente mai 1846, à midi, à l'Arcade Banks, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour du Premier District Judiciaire, en date du vingt unième jour d'avril 1846, et sous la direction de M. Hamilton J. Baer, syndic des créanciers du dit insolvable.
Tous les droits, titres et intérêts du dit insolvable à et dans les propriétés suivantes:
1o. Un lot de terre et les améliorations dessus construites, situé au faubourg Delord, Seconde Municipalité, désigné sous le No. 2, dans l'îlet borné par les rues Poyfarre, Foucher, Delord et Tchoupitoulas, mesurant 25 pieds et 10 pouces de face à la rue Pœyfarre et 26 pieds 3 pouces sur le derrière, et ayant une profondeur de 73 pieds 4 pouces et 6 lignes sur un côté et de 68 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté. Les améliorations consistent en une maison à deux étages en bois et une cuisine en bois.
2o. Un lot de terre et les améliorations dessus construites, situé au faubourg Delord, Seconde Municipalité, désigné sous le No. 3, mesurant 25 pieds 10 pouces de face à la rue Poeyfarre, sur 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et de 68 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté et 26 pieds 3 pouces sur le derrière. Les améliorations consistent en une maison en bois sur le derrière, devant servir de cuisine.
3o. Un lot de terre au faubourg Ste Marie, Seconde Municipalité, dans l'îlet borné par les rues Villère, Jackson, Robertson et Commune, désigné sous le No. 14, mesurant 27 pieds de face à la rue Jackson, sur 110 pieds de profondeur.
4o. Un lot de terre au faubourg Ste Marie, Seconde Municipalité, étant la moitié du lot No. 4, mesurant 32 pieds de face à la rue du Cirque, entre les rues Poydras et Perdido, sur 89 pieds 9 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages et cuisine en briques sur le derrière, le tout divisé en deux logemens. Ensemble trente actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèques. L'acquéreur se mettra au lieu et place du dit insolvable comme actionnaire et assumera le paiement du prêt sur action se montant à $1,200, échéant le premier mai 1847, mais renouvelable selon la charte de la Banque. La balance du prix sera payée selon les termes et conditions ci annexés pour vente des propriétés ci dessus.
Les plans de propriétés ci dessus seront exhibés au bureau de Beard, Calhoun & Co, pendant les cinq jours qui précéderont la vente et le jour de l'encan à l'Arcade de Banks.
Conditions—Un quart comptant, la balance à six et douze mois en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur les propriétés vendues. Les dits billets portant un intérêt de huit pour cent l'an du jour de leurs échéances. 29 avril—3 en 30

Vente renvoyée.
Dernière vente de la saison—Cigares de la Havane, Vin de choix, Eau de vie, &c
PAR BEARD, CALHOUN & Co
Bureau, No 8, Arcade Banks
IL sera vendu jeudi trente du courant, à onze heures, au magasin de M. E. Johns, 100 Poydras, pour clore une facture
60,000 plus ou moins cigares de choix de la Havane, de différentes marques; vin de Hock, de Champagne, vin rouge, de Xérès, et de Madère, etc., de toute première qualité; eau de vie de choix, en barils et dame jeannes; genièvre de Hollande, en pipes.
Conditions, jusqu'à $300, comptant; de $300 jusqu'à $600 soixante jours; $600 et au dessus quatre vingt dix jours de crédit en billets endossés à satisfaction. Les marchandises seront plus détaillées sur les catalogues. 24 avril 10

Grande vente de Quincaillerie, sans réserve.
PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le lundi 11 mai 1846, de onze heures du matin à deux heures de l'après midi, et les jours suivants, toutes les marchandises formant le fonds de quincaillerie du magasin No. 11, Vieille Levée, entre Conti et Bienville, connu sous le nom de La Beau & Charbonnet.
Aussitôt après il sera procédé à la vente des étagères, balances, bureaux, etc. ainsi que de toutes les installations du magasin.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $250 trente jours; de $250 à $400, soixante jours, et pour toute somme au dessus de $400, quatre mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'encanteur. 23 avril

Vente de syndic—Propriétés foncières.
PAR BEARD, CALHOUN & Co., ENCANTEURS.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, dans l'affaire de William Flower vs. ses créanciers, et les créanciers de Flower & Finley, en date du 7 courant, et sous la direction de William Flower, syndic, il sera vendu à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, lundi le [illegible] mai prochain, à midi, la propriété suivante, savoir:
Un lot de Terre, avec une maison, situé à l'encoignure Nord Est du bloc ou de l'îlet borné par les rues de la Douane, Robertson, Bienville et Villeré, dans le faubourg Tremé dans la première municipalité de la Nlle Orléans, le lot mesure 63 pieds 11 pouces de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 140 pieds [illegible] d'environ 140 pieds entre lignes parallèles. La maison est bâtie dans le haut du lot, faisant face à la rue Bienville et à 2 étages, bâtie en briques, couverte en ardoises, et a un balcon en fer au 2me étage, avec une cuisine en briques à deux étages. Elle est assurée contre l'incendie, jusqu'au 6 septembre prochain, pour la somme de $2,600.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance en trois paiemens égaux à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec le privilège d'escompter les billets à raison de 6 pour cent par an. 8 avril—7 en30

VENTES JUDICIAIRES

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.
MM. G. L. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. PAVY, de la Nouvelle Orléans, offriront en vente publique, le lundi, 4me jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Damartrait, juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public dans et pour la paroisse Ste. Marie, à la résidence de M. J. A. Frere, les propriétés suivantes:
81 Esclaves des deux sexes. Cet atelier l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques de maison, couturières, blanchisseuses, &c.
Une Habitation avec la récolte plantée, et de très beaux établissemens tout neufs, tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économe, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de tire et autres animaux, et la marque de l'habitation. Une voiture à quatre roues, deux cabriolets, charrettes, charrues, instruments aratoires, de tout genre, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.
Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en détail.
Conditions—A un et deux ans de crédit, du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets à l'ordre de MM. G. L. Fuselier et P. J. Pavy, avec une sécurité solidaire, portant huit pour cent d'intérêts l'an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, et les dites propriétés demeurant spécialement affectées et hypothéquées jusqu'à parfait paiement des dits billets et intérêts.
Les sommes de cinquante piastres et au-dessous, au comptant.
Les acquéreurs ne pourront rien enlever avant d'avoir souscrit leurs billets, avec une sécurité acceptée par les vendeurs, ou avant d'avoir payé comptant.
Les esclaves sont vendus sans autre garantie que celle du titre.
Ste. Marie, 21 mars 1846. 27 mars 34

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans. No. 7,556—William H Bowers vs. la Banque du Mississipi—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orleans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi 8 mai 1846, à midi, les billets et traite ci après décrits, saisis dans l'affaire ci dessus, savoir:
1o. Huit billets souscrits par Andrew Knox, chacun de la somme de $2,877, tous datés du 27 décembre 1839, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de date respective, ces billets sont souscrits conjointement par John G. Cocks & Ambrose Knox, avec Andrew Knox comme sécurité, et portant intérêt à partir de leur date et sont garantis par hypothèque.
2o. Un billet semblable à ceux ci dessus décrits, de la somme de $6,000 et payable le 30 décembre 1849.
3o. Un autre billet souscrit par ledit Andrew Knox, de la somme de $110. 36, daté du 3 janvier 1840, du le cinq janvier 1841, avec Ambrose Knox & Daniel F. Blackburn, comme sécurités.
Ces deux derniers billets ne sont pas garantis par hypothèque. Tous les billets ci dessus décrits sont payables à l'ordre du président et directeurs de la banque du Mississipi, et sont en la possession de ladite Banque, s'élevant en tout à la somme de $29,126 36.
4o. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox et Daniel F. Blackburn, comme sécurité de Ambrose Knox, chacun de la somme de $1,324, tous datés du trois janvier 1840 et payables respectivement à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date; ces billets, on suppose, portent intérêt à partir de leur date.
5o. Sept billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec Alfred Cox, comme sécurité de Robert P Shelby, chacun de la somme de $1,234, tous datés du vingt deux décembre 1840, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans à partir de leur date respective.
6o. Aussi, un autre billet semblable aux billets ci-dessus décrits, de la somme de $5,000, date comme ci dessus, et payable le 23 décembre 1849.
7o. Aussi, un autre billet semblable au dernier à l'effet décrit, de la somme de $5,007 37, du le vingt trois février 1841.
L'avant dernier billet a été donné, on le suppose, pour souscription au fonds capital de ladite banque.
8o. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec John G. Cocks, comme sécurité de Alfred Cox, chacun de la somme de $4,400, tous datés du 29 février 1840, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans, de leur date respective.
9o. Aussi, un autre billet semblable à ceux derniers ment décrits, de la somme de $2,000, daté du premier janvier 1840, et payable le quatre janvier 1850.
10. Aussi un autre billet souscrit par Andrew Knox, comme second endosseur, avec John G. Cocks comme premier endosseur, pour Alfred Cox, de la somme de $3,172 79, du le 3 avril 1840.
11. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec Alfred Cox, comme sécurité de John G. Cocks, chacun de la somme de $1,889, tous datés du vingt six décembre 1839, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date respective.
12. Aussi, un autre billet semblable aux derniers billets décrits, de la somme de $4,000.
13. Un autre billet semblable au dernier billet décrit, de la somme de $5,000.
14. Une traite payable à l'ordre de Andrew Knox, sur laquelle Andrew Knox est sécurité, tirée par John G. Singleton, sur la maison Anderson, [illegible] de la somme de $5,684 91.
15. Et un billet souscrit par Andrew Knox, [illegible] sécurité avec Robert P. Shelby, pour Ann [illegible] de la somme de $5,044 70, du le vingt [illegible] deux derniers billets sont [illegible] de Washington [illegible]
Tous les billets [illegible] ... [illegible]

VENTES DE CE JOUR

GRANDE VENTE PAR CATALOGUE
De belles Marchandises Anglaises Françaises & Américaines
PAR N. VIGNIE, No 77, rue de Chartres.
MARDI matin, 28 avril 1846, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, un grand et magnifique assortiment de marchandises étrangères et américaines consistant pour la plus grande partie, en toiles d'Irlande supérieure, dito française, toiles à draps anglaises, dito françaises, coutils, toiles de Paris, toiles brunes, blancs, mouchoirs de batiste, nappes damassées, jaconats blancs et en couleur, mousselines brodées, dito en couleur, châles et mouchoirs mousselines, draps français, draps français, rideaux mousseline brodée, pantalons français, 4/4 ombrelles et parapluies, soie, rubans, étoffes à pantalons, dentelles, broderies, soie, etc. etc.
Conditions à la vente.
Les personnes qui désireraient ajouter des marchandises à cette vente, sont priées de les envoyer de bonne heure.
25 av—3

Vente par ordre des gardiens du port.
PAR W. F. HYDES & G. W. MOSS.
MARDI, 28 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, en face de la place d'Armes, première municipalité, une quantité de vieux cuivre en feuilles, du navire Florence, vendu sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 27 av—2t

FABRIQUE DE VERMICELLI ET DE CHOCOLAT
PAR ABAT & DOMINGON.
MARDI 28 avril 1846, à dix heures du matin, il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure des rues Moreau et St. Ferdinand—Le contenu d'une fabrique de vermicelle et de chocolat, consistant en presses à vermicelle, moulins à chocolat, moulins à vent, forge complète, et tous autres ustensiles nécessaires à un pareil établissement. 25 avril 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
TOILES AVARIEES.
IL sera vendu jeudi 30 courant à 10 1/2 heures du matin, au magasin de MM. McDowell & Peck, No. 26, rue de la Douane, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
20 balles Brochures coton, avariées, importées et avariées à bord du navire Victoria, capitaine Jameson, dans son voyage de Liverpool à ce port.
AUSSI
10 caisses de Toiles 4/4 légèrement tachées. 28 av

PAR J. B. BLACHE.
Vente par catalogue.
IL sera vendu jeudi le 30 courant, à 10 1/2 heures du matin, au magasin de MM McDowell & Peck No 26, rue de la Douane.
Un bel assortiment de marchandises sèches, anglaises, écossaises et irlandaises.
Les marchandises pourront être examinées la veille du jour de la vente. 28 avril

Nègres créoles acclimatés.
PAR BEARD, CALHOUN & Co encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, mercredi 29 courant, à midi à l'Arcade de Banks—Les esclaves ci-après décrits, élevés dans cet Etat et vendus pour clore une société.
Le nègre AMOS 35 ans, excellent nègre de champ et ayant été commandeur sur habitation.
La négresse CAROLINE, femme de Amos, âgée de 25 ans, négresse de champs, blanchisseuse et repasseuse.
JNO. GREEN, nègre âgé de 33 ans, nègre de champ et bien entendu dans un moulin à scie.
MARY ANN, négresse âgée de 24 ans, femme de Green, négresse de champ et sa famille, se composant de 4 beaux enfans.
BELLA, orpheline, âgée de 14 ans, bonne gardienne d'enfans, élevée dans la maison.
Tous ces esclaves sont recommandés comme d'excellens sujets et sont vendus pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Les conditions sont libérales et seront annoncées au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 av

300 Colis de Marchandises Sèches, sans réserve.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
MERCREDI vingt neuf du courant, à dix heures, il sera vendu, sans réserve, un grand assortiment de marchandises sèches, à leur magasin d'encan, No. 51, rue des Magasins, en face l'Arcade Banks.
1,200 pièces indiennes, mérinos bleue et noir léger
800 pièces coton, 200 do coton blanchi, couvertures rouges, blanches, bleues et vertes, coutil à matelat, mouchoirs, châles, coton en bobines, flanelles, satinettes, jeans du Kentucky, étoffes pour pantalons, gingas à tablier, mousselines, draps, cotonnades, linons, coton écru, et divers autres articles.
AUSSI—Un grand assortiment de hardes de toutes descriptions.
Conditions comptant. 27 avril—2

Vente de Propriétés dans la Seconde Municipalité et à Lafayette.
Par ordre de la Compagnie du Gaz.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse du Commerce, rue St Charles, les propriétés ci après décrites, à savoir:
1o. DOUZE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et Duplantier, Seconde Municipalité. Les lots No. 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 24 pieds 10 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, s'étendant dans le fond à une allée commune, de 11 pieds 11 pouces de large. Les lots Nos. 21, 22 et 23 mesurant 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Delord, sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots No. 24 et 25 mesurant chacun 24 pieds 10 pouces de face à la rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont bien situées pour des maisons de résidences particulières.
2o. TROIS LOTS DE TERRE, numérotés 1, 2 et 3, bornés par les rues Cirque, Nayades, Camp et Calliope, et sur le Cercle du Tivoli. Le lot No. 1 mesure 35 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au Cercle, 40 pieds à la rue des Nayades, et mesure 72 pieds 3 pouces et 2 lignes dans le fond. Le lot No. 2 mesure 27 pieds 11 pouces de face à la rue des Nayades, 36 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces sur la ligne de division du No. 1, et 103 pieds 8 pouces sur la ligne de division du No. 3. Sur ce lot se trouve une maison construite en bois et à deux étages. Le lot No. 3 mesure 25 pieds de face à la rue des Nayades, 36 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, 103 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du No. 2 et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne parallèle. Sur ce lot se trouvent une partie d'une maison en bois et quelques autres bâtisses de toutes parts du lot.
3o. UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, du Commerce, Girod et Lafayette, désigné avec un bon magasin d'entrepôt construit en briques et à deux étages, s'étendant sur tout le lot, mesurant 80 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue du Commerce, sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure, et 96 pieds 3 pouces à ligne inférieure.
4o. QUATRE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Levée, Sixième et Washington et le Mississipi. Le lot No. 1 mesure 22 pieds 3 pouces 6 lignes de face au débarcadère public, sur une profondeur de 60 pieds sur la ligne supérieure, et 60 pieds 8 pouces sur la ligne inférieure. Le lot No. 2 mesure 23 pieds 8 pouces 2 lignes de face au débarcadère public, sur une profondeur de 60 pieds 8 pouces sur la ligne du No 1, et 60 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne inférieure. Le lot No. 3 mesure 25 pieds 1 pouce 1 ligne face à la Levée sur une profondeur de 60 pieds 10 pouces sur la ligne supérieure, et 60 pieds 5 pouces sur la ligne du No. 4. Le lot No. 4 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 60 pieds 5 pouces sur la ligne du No. 3, et 60 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne inférieure.
5o. SIX TERRAINS. No. 1 à 6 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Plaquemines, Washington et Quatrième, chaque lot mesurant 29 pieds 9 pouces face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
6o. DEUX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Commerce, Julie et St. Joseph, ces désignés par les lots Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le 3 janvier 1838 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public. Le lot No. 5 mesure 21 pieds de face à la rue St. Joseph, 86 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Commerce, 44 pieds 11 pouces sur la ligne du fond et 84 pieds de profondeur sur l'autre côté. Le lot No. 6 mesure 25 pieds 4 pouces face à la rue du Commerce et 73 pieds sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant aux héritiers Gravier, et 66 pieds 11 pouces sur la ligne la plus proche de la rue St. Joseph.
7o. UN CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. 1 dans l'îlet No. 65, situé dans le faubourg Lavaudais, paroisse de Jefferson, formant l'encoignure des rues Magasins et Septième, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Septième, mesure américaine. UN AUTRE CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. 6 dudit îlet, situé dans les mêmes Faubourg et Paroisse, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 108 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec les améliorations, droits, titres et privilèges appartenant au dit lot, le tout suivant un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé voyer des Etats Unis, en date du 13 janvier 1838.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, avec six pour cent d'intérêt par an, à dater du jour de la vente, et si les dits billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront un intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Les plans et les lithographies peuvent être examinés au bureau des encanteurs. Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 avril

Beaux Lots de Terre dans la rue des Magasins, pour résidence de Familles.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse du Commerce, rue St Charles,
15 beaux Lots de Terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Orangers, Richard et Felicité, annotés de 1 à 15 inclusivement. Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, mesurent chacun 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue des Magasins, sur 121 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant sur le derrière, à une allée en commun de 12 pieds de largeur; le No 7 forme l'encoignure des rues Magasins et Richard; le No 8 mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicité, sur une profondeur de 170 pieds 11 pouces et 6 lignes, courant parallèlement à une allée de 12 pieds de largeur, 154 pieds 8 pouces 7 1/3 lignes sur la ligne qui le divise du No. 9, et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds de largeur sur le derrière, de 26 pieds 5 pouces; le No 9, mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicité, ayant une profondeur sur la ligne du No 8, de 154 pieds 8 pouces 7 1/3 lignes, et 138 pieds 6 2/3 pouces sur la ligne du No. 10, et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds de largeur sur le derrière, de 26 pieds 5 pouces; le No. 10, mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicité, ayant une profondeur de 138 pieds 6 2/3 pouces sur la ligne qui le divise du No. 9, et 122 pieds 3 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds sur le derrière de 26 pieds 5 pouces; les Nos 11 et 12, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles; le No 12 formant l'encoignure des rues Camp et Orangers; les Nos 13, 14 et 15, mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue des Orangers, la même façade sur le derrière à une allée de 12 pieds de largeur, ayant une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 3 pouces 2 lignes; le No 15 court parallèlement à une allée de 12 pieds de largeur courant de la rue des Orangers à la rue Richard.
Les propriétés ci-dessus sont très avantageusement situées pour y bâtir des résidences de familles et se trouvent au centre d'un voisinage respectable.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'à paiement final. Si les dits billets ne sont point payés, ils porteront un intérêt à raison de huit pour cent.
Les actes de vente pardevant G R Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 av

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AVRIL 1846.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	G
Aufroy,	Gusman, les époux
	Gaschet de l'Isle, Hugues
B	J
Baudroux de Maille,	Jannin, Claude, Auguste
Beros frères	L
Boillon, Alexandre	Lanier, Auguste
Bauzon, Moreau Jean	Lattes, Amélie
Bolle, Richard, prêtre	M
Bouget, les frères	Michel, Jacques
C	P
Cablanc, Michel	Pichet, [illegible]
Castaignt, Pierre	Perroux, Louis [illegible]
Caillet, Antoine,	
D	Q
Dupuy, Dlle et Vve Ja-Bte.	Quelen, Charles
Dubois-Cessons-Forets	T
F	Turon,
Faller, Docteur	V
	Vitu, Joseph

La Chancellerie du Consulat de France, située encoignure des rues [illegible] et St. Pierre, est ouverte tous les jours de [illegible] du matin à trois heures de l'après-midi.
[illegible]

A VENDRE [illegible] ... [illegible] G M LUGAR, 32 Bienville

[illegible] PHILADELPHIE [illegible]